

COMPAGNIE DU PONT ET DU CHEMIN  
DE FER DE QUEBEC.

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY :

1. En outre des sommes qui ont été payées à M. Utric Barthe à titre de salaire comme secrétaire de la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, ou à titre de remboursement de ses dépenses de voyage, les commissaires du chemin de fer Transcontinental ont-ils payé d'autres deniers au même M. Barthe?

2. Quand, pour quels services et quel montant?

3. Parmi ces paiements en est-il quelques-uns qui soient en rapport avec sa présence à des séances d'un comité connu sous le nom de "comité de terminus à Québec"?

4. Combien de ce chef lui a-t-il été payé et à quelle date chacun de ces paiements a-t-il été fait?

5. Quel était le montant de chacun de ces paiements?

L'honorable M. SCOTT : Les réponses aux questions de l'honorable sénateur sont comme suit :

1. Les commissaires du Transcontinental n'ont eu rien à faire avec le paiement du salaire et le remboursement de dépenses de voyage auxquels il est fait allusion.

2. Même réponse que celle donnée au n° 1.

3. Il n'y a eu aucun paiement de ce genre, et, du reste, une réponse à cette question a déjà été donnée en répondant à la question n° 8 ordre du jour n° 19, du 6 mai.

4. Réponse telle que la précédente.

5. Réponse telle que la précédente.

L'honorable M. LANDRY : Je désire appeler l'attention de l'honorable leader de la Chambre sur le fait que, en consultant le rapport du vérificateur général, partie W, 1907, nous trouvons que M. Barthe a reçu \$79.30 pour assistance aux séances du comité. Ce fait n'indique pas que la réponse que je viens de recevoir soit correcte. Ou bien il faudrait croire que le rapport du vérificateur général est faux.

L'hon. M. SCOTT : Je ne sais pas si la réponse que j'ai donnée est conforme ou non au rapport du vérificateur général.

L'honorable sénateur, je crois, connaît mieux que moi-même, sans doute, les réponses que j'ai données à ces questions.

L'honorable M. LANDRY : J'ai voulu simplement vérifier la bonne foi des réponses.

COMPAGNIE DU PONT ET DU CHEMIN  
DE FER DE QUEBEC.

INTERPELLATION.

L'hon. M. LANDRY :

1. Quand le gouvernement a conclu en 1903 un arrangement financier avec la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec a-t-il alors exigé et en a-t-il fait une obligation du contrat que la compagnie souscrivit de suite des actions additionnelles au montant de \$200,000?

2. La compagnie a-t-elle fait souscrire cette somme additionnelle?

3. Par qui, nommément?

4. A-t-elle ensuite consacré le montant qu'elle a ainsi obtenu à payer des travaux imputables au capital, ou n'a-t-elle pas plutôt affecté la presque totalité de cette somme, soit \$188,721, au paiement de l'escompte auquel des obligations de la compagnie avait été émises, le constructeur des piliers du pont ayant accepté d'éteindre une réclamation de \$283,279 qu'il avait contre la compagnie en prenant des débiteures de la dite compagnie au montant de \$472,000, c'est-à-dire à un escompte de 40 pour 100?

L'honorable M. SCOTT : J'ai obtenu du ministère des Finances le certificat suivant qu'il dit être exact :

(Copie.)

Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec.

Québec, 26 février 1904.

Je certifie par le présent que des actions additionnelles au montant de \$200,000, du capital-actions de la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, ont été dûment souscrites et payées en entier conformément à la clause 4 de l'arrangement financier conclu, le 19 octobre 1903, entre la compagnie du pont et du chemin de fer de Québec et le gouvernement du Canada.

(Signé) ULRIC BARTHE,  
Trésorier.

(Sceau de la compagnie.)

(Signé) S. N. PARENT,  
Président.

L'honorable M. LANDRY : Ma question demande les noms des souscripteurs.

L'honorable M. SCOTT : Ce sont là tous les renseignements que j'ai pu me procurer sur ce sujet.

L'honorable M. LANDRY : Il y a très peu de noms à obtenir. Il y a la ligne Allan ; MM. Sharples, Rodolphe Audette, et quelques autres. Je n'ai pas en ma possession une liste complète ; mais je sais qu'il y a très peu de noms. C'est pour cette raison que je voulais connaître les noms des nouveaux souscripteurs, et puis il y a cette autre question : est-ce que le gouvernement a consacré le montant qu'il a ainsi obtenu au paiement de travaux imputables sur le compte du capital, ou n'a-t-il pas plutôt